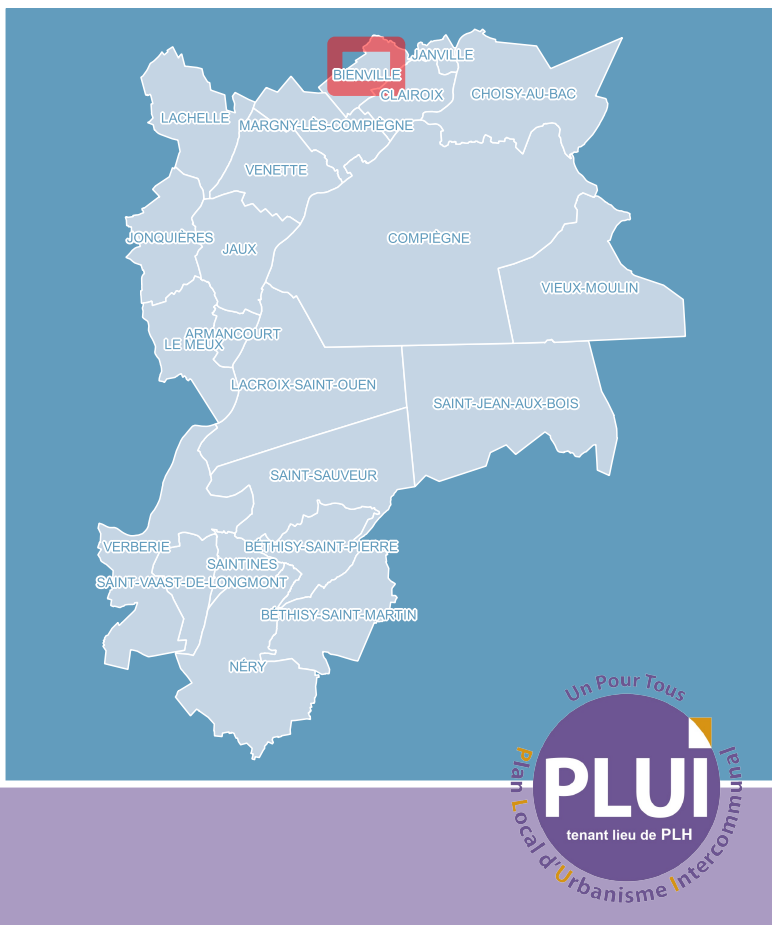


Planche n°3

BIENVILLE



ZONAGE REGLEMENTAIRE

 Limite de zonage

AUTRES ELEMENTS

 Zone d'aménagement concerté
 Limite communale

INFORMATIONS JUGEES UTILES

Zone humide avérée

PRESCRIPTIONS

	Espace boisé classé
	Emplacement réservé aux voies publiques
	Emplacement réservé aux ouvrages publics et installations d'intérêt général
	Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L.151-19 et R.151-41 3° du code de l'urbanisme)
	Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L.151-19 et R.151-41 3° du code de l'urbanisme)
	Éléments de paysage, (sites et secteurs) à protéger pour des motifs d'ordre écologique (L.151-23 et R.151-43 5° du code de l'urbanisme)
	Diversité commerciale à protéger ou à développer (L.151-16 et R.151-37 4° du code de l'urbanisme)
	Orientations d'Aménagement et de Programmation
	Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L.151-19 et R.151-41 3° du code de l'urbanisme)
	Voies de circulation à créer, modifier ou conserver (L.151-38 et R.151-48 1° du code de l'urbanisme)
	Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L.151-19 et R.151-41 3° du code de l'urbanisme)
	Éléments de paysages correspondant à un espace boisé, (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L.151-23 al.1 et R.151-43 5° du code de l'urbanisme)

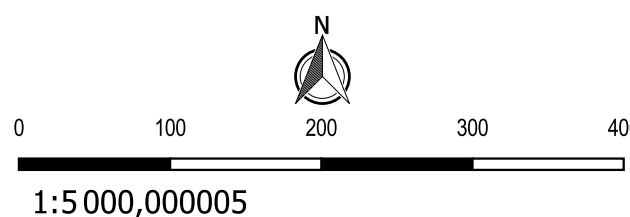
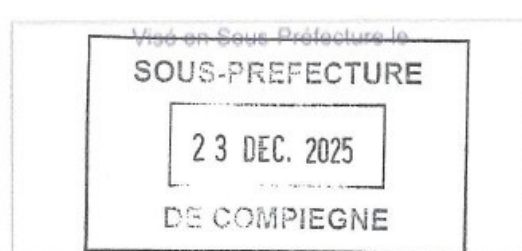


Planche n°4 : BIENVILLE - Bourg